

Objet : CALENDRIERS SCOLAIRES POUR LES ANNÉES 2015-2016 ET 2016-2017 **Résolution : 167.05.01**

Réunion du : Conseil d'administration : Comité exécutif : Commission des études :

Pour : Information

Pour : Décision

Document(s) annexé(s) :

- **PROJET DE CALENDRIER SCOLAIRE POUR LA SESSION AUTOMNE 2015**
- **PROJET DE CALENDRIER SCOLAIRE POUR LA SESSION AUTOMNE 2016**
- **PROJET DE CALENDRIER SCOLAIRE POUR LA SESSION HIVER 2016**
- **PROJET DE CALENDRIER SCOLAIRE POUR LA SESSION HIVER 2017**

Exposé du dossier :

Le Collège Lionel-Groulx publie, chaque année, un calendrier scolaire où figurent toutes les dates importantes pour les étudiants inscrits à l'enseignement régulier ainsi que pour toutes personnes concernées par le calendrier scolaire.

Ce calendrier est régi par les dispositions légales et réglementaires suivantes : la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (LRQ, c. C-29), le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), ainsi que la convention collective des enseignantes et des enseignants.

Cet acte administratif et pédagogique s'effectue à l'automne de chaque année scolaire précédant l'année concernée par le calendrier scolaire. À l'automne 2014, il a cependant été convenu à la commission des études de confectionner le calendrier scolaire non seulement de la prochaine année scolaire (2015-2016) mais aussi de celle qui suit (2016-2017) afin de faciliter la planification de certaines opérations.

Présenté par : Michel :Louis Beauchamp
Directrice des études par intérim

13 novembre 2014
Date

Projet de résolution :

ATTENDU que la commission des études doit donner son avis au conseil d'administration concernant les projets de calendrier scolaire;

ATTENDU le respect des paramètres servant à l'élaboration du calendrier scolaire au Collège Lionel-Groulx;

ATTENDU l'avis favorable du sous-comité de la commission des études ayant participé à la préparation des projets de calendrier les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017.

Il est proposé :

« Que la commission des études recommande au conseil d'administration d'adopter les calendriers scolaires des années 2015-2016 et 2016-2017 ».

Proposé par : _____

Et

Appuyé par : _____